



MAIRIE DE TOURNES



COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 8 FEVRIER 2018 à 20 H 00

Présents : ANSELMO Pascale, BERTRAND Isabelle, CARBONNEAUX Gérard, CLAUSSE Philippe, D'INNOCENTE Corinne, FAY Thibault, HAPLIK Aline, JOIGNAUX Monique, LASSAUX Jean-Loup, LESIEUR Jean-Pierre, PRZYBYLSKI Johann, WEBER Gwénaël.

Absents ayant donné procuration :

ANGARD Gil ayant donné pouvoir à ANSELMO Pascale.
DEMANTIN Emilie ayant donné pouvoir à CARBONNEAUX Gérard.
SAVATTE Olivier ayant donné pouvoir à PRZYBYLSKI Johann.

Absents excusés : néant

Absents : néant

Secrétaire de séance : CLAUSSE Philippe.

La séance est ouverte à 20h00.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux, constate que 12 conseillers sur 15 sont présents, soit la majorité des membres en exercice, et que, en conséquence, le Conseil peut valablement délibérer.

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Philippe CLAUSSE est élu secrétaire de séance au scrutin ordinaire à mains levées.

2 - APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 25 AOÛT 2017 ET DU 8 NOVEMBRE 2017

Avant d'aborder les questions à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil d'approuver les procès-verbaux des séances des 25 août et 8 novembre 2017.

2.1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 25 août 2017

. Il rappelle que le procès verbal adressé aux membres du Conseil étant incomplet, son approbation avait été reportée à la réunion du Conseil Municipal de ce jour.

Il indique que des conseillers ont souhaité que les conditions du vote de la délibération n° 57/2017 portant sur l'appellation du terrain multisports soient davantage explicitées. Il propose de porter au procès-verbal de la présente séance la mention suivante :

Ont obtenu au 1er tour :

- Terrain Noël SAINGERY : 6 voix
- Terrain Mario DE MARH : 4 voix

- Terrain Johan CULIANEZ : 1 voix
- Terrain de la ROSIERE : 1 voix
- Abstention : 2 voix

Ont obtenu au 2ème tour :

- Terrain Noël SAINGERY : 7 voix
- Terrain Mario DE MARH : 4 voix
- Abstention : 3 voix

Le secrétaire de séance de la réunion du 25 août 2017, M. Jean-Pierre LESIEUR, et l'ensemble des membres du Conseil municipal présents donnent leur accord pour porter cette mention au présent procès-verbal.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du 25 août 2017.

2.1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2017

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance précédente du 8 novembre 2017.

3 - INFORMATIONS SUR LES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL : DEMANDES DE SUBVENTIONS 2018

Monsieur Gérard CARBONNEAUX, Maire, expose que, conformément aux dispositions des articles L 2122.22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises en vertu de la délégation d'attributions consentie par les délibérations n°39/2016 du 7 octobre 2016 et n°07/2017 du 10 février 2017, doivent être portées à la connaissance du Conseil Municipal.

Il informe le Conseil Municipal des demandes de subventions déposées au cours des trois derniers mois et expose les motivations de chaque opération ayant fait l'objet de ces demandes.

Opération	Coût prévisionnel € H.T.	Subventions demandées € H.T	
Confortement du mur de soutènement à l'aval de l'église	44 785,00	DETR	13 435,00
		Conseil Régional	13 436,00
		1% "Paysage Développement" autoroute A304 et	17 914,00
Aménagement du site dit "La Pépîne" : espaces verts et aires de jeux	103 518,00	DETR	31 055,00
		1% "Paysage Développement" autoroute A304 et	51 759,00
Aménagement du chemin des 7 fontaines	39 490,00	DETR	11 847,00
Travaux de maçonnerie dans l'église	29 028,00	DETR	8 708,00

Aménagement d'un parking jouxtant le futur cabinet médical	30 464,00	DETR	9 139,00
Système de vidéo protection	67 215,00	DETR	26 886,00
		Etat	26 886,00
AD'AP Pôle scolaire	37 690,00	DETR	18 845,00
AD'AP salle des fêtes	52 700,00	DETR	26 350,00
AD'AP Salle des associations	8 200,00	DETR	4 100,00
AD'AP Mise en accessibilité de la Mairie et de l'église	142 640,00	1 % "Paysage et Développement" autoroute A304	57 056,00
Aménagement des espaces publics Hameau des Fontaines	318 469,00	DETR	113 540,00

En complément de ces informations, Monsieur le Maire indique que le Comité de pilotage du 1% paysage et aménagement de l'A304, a retenu deux des trois dossiers présentés par la commune de Tournes pour les montants de subvention suivants :

- Confortement du mur de soutènement à l'aval de l'église : 15 675 €.
- Aménagement du site dit "La Pépine" : 36 231 €.
- AD'AP Mise en accessibilité de la Mairie et de l'église : subvention refusée.

Il signale que, par courrier en date du 7 février 2018, le Conseil Régional lui a fait savoir que les travaux portant sur des édifices classés étaient éligibles à des aides de la collectivité régionale. Les travaux de maçonnerie prévus dans l'église répondant à ces critères, il prévoit de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional, en complément de la demande déjà déposée en préfecture au titre de la DETR.

Monsieur Philippe CLAUSSE, adjoint aux finances, précise que des demandes de subventions seront ultérieurement déposées auprès d'autres collectivités territoriales non encore sollicitées à ce jour : Conseil Départemental, Conseil Régional et Ardenne Métropole, étant précisé que la commune doit, en tout état de cause, conserver un minimum de 20% du montant des travaux à sa charge pour chaque opération.

ORDRE DU JOUR

QUESTIONS FINANCIERES

4 - Appel d'offres pour la désignation d'un architecte dans le cadre des travaux AD'AP

Délibération n° 01/2018

Appel d'offres pour la désignation d'un architecte dans le cadre des travaux AD'AP

VU les délibérations n°59/2017 et n°60/2017 du 8 novembre 2017.

Vu la nécessité d'avoir recours à une assistance à Maitre d'œuvre pour la constitution des dossiers et l'élaboration du marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le lancement d'un appel d'offres pour la désignation d'un architecte conformément aux dispositions du Code des marchés publics.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

DECIDE d'inscrire les crédits suffisants au Budget Primitif 2018.

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 12

Votants : 15

Abstentions :

Pour : 15

Contre :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5 - Autorisation de signature pour un marché d'études préalables et de maîtrise d'œuvre d'espaces publics

Délibération n° 02/2018

Autorisation de signature pour un marché d'études préalables et de maîtrise d'œuvre d'espaces publics

VU la nécessité d'avoir recours à une assistance à un maître d'œuvre pour la constitution des dossiers et l'élaboration du marché.

VU la Proposition du Cabinet d'études DUMAY

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de retenir la proposition d'assistance à maîtrise d'œuvre du Cabinet d'études DUMAY, 28 avenue Philippoteaux à 08203 SEDAN Cedex, composée d'une tranche ferme pour un montant de 9 325 € HT et de tranches conditionnelles à affermir, si la commune décide la réalisation des travaux pour un montant de 11 500,00 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la passation du marché.

DECIDE d'inscrire les crédits suffisants au Budget Primitif 2018.

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 12

Votants : 15

Abstentions :

Pour : 15

Contre :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6 - Annulation d'une décision prise le 18 mars 2014 relative au versement de l'excédent du service assainissement et inscription de la dépense au Budget Primitif 2018

Délibération n° 03/2018

Annulation d'une décision prise le 18 mars 2014 relative au versement de l'excédent du service assainissement et inscription de la dépense au Budget Primitif 2018

VU le transfert des compétences "Eau et assainissement" à la Communauté d'Agglomération Charleville Sedan en date du 1er janvier 2014.

VU les résultats de clôture du budget "assainissement" en date du 31/12/2013.

VU la décision du Conseil Municipal du 18 mars 2014 de conserver la totalité de l'excédent de clôture du budget assainissement au 31 décembre 2013, soit la somme de 185 408,06 euros.

CONSIDERANT que le transfert de compétence entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date de transfert, des dispositions de l'article 1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT que, à ce titre, l'adhésion à la Communauté d'Agglomération entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de l'adhésion, pour l'exercice de la compétence.

CONSIDERANT les travaux engagés et à engager par Ardenne Métropole sur les réseaux d'eau potable et les installations d'assainissement de la commune de Tournes.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ANNULE la précédente délibération du 18 mars 2014.

DECIDE de reverser à Ardenne Métropole la totalité de l'excédent de clôture du budget assainissement au 31 décembre 2013, soit la somme de 185 408,06 euros.

DECIDE d'inscrire cette dépense au Budget Primitif 2018.

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 12

Votants : 15

Abstentions :

Pour : 15

Contre :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7 - Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association des Indignés d'Ardennes Forges

Délibération n° 04/2018

Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association des Indignés d'Ardennes Forges

VU la demande du député Pierre CORDIER faite auprès de toutes les collectivités du département des Ardennes, afin que les élus votent une motion en faveur de l'Association des Indignés d'Ardennes Forges.

VU le montant à verser à l'AGS par une partie des ouvriers d'Ardennes Forges.

VU le contexte d'origine, à savoir :

- En avril 2010, le Conseil des Prud'hommes prononce son jugement et accorde des indemnités aux salariés pour les motifs de licenciement "sans cause réelles et sérieuses et travail dissimulé".
- En juin 2010, à l'audience des référés de la Cour d'Appel de Reims, les salariés sont déboutés des dommages et intérêts pour "travail dissimulé".
- En janvier 2014, les dirigeants d'Ardennes Forges sont condamnés pour "escroquerie et exécution de travail dissimulé".

Les conséquences de cet imbroglio juridique sont inacceptables. Les anciens salariés sont condamnés à la double peine.

1 - Ils perdent leur emploi, victimes d'une gestion d'entreprise condamnée par les tribunaux, ils perçoivent des indemnités fixées par les Prud'hommes, mais celles-ci ne compenseront jamais la perte d'un emploi dans un contexte de crise économique extrêmement difficile.

2 - Ils sont sommés par la Cour de Cassation de rembourser une partie des indemnités perçues, après 7 ans de procédure. Cette décision plonge les anciens salariés dans la détresse morale ainsi que dans une impasse financière insoluble.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de ne pas octroyer une subvention à cette Association.

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 12

Votants : 15

Abstentions : 1

Pour : 6

Contre : 8

La délibération est refusée à la majorité.

QUESTIONS DIVERSES

1 - Informations données sur la marche de la commune

1.1- Prochaines manifestations

Madame Aline HAPLIK, adjointe aux fêtes et cérémonies, rend compte des travaux de la dernière commission et informe le Conseil des prochaines manifestations qui seront organisées dans le village.

En complément, Monsieur Johann PRZYBYLSKI présente les grandes lignes de la course pédestre qui se déroulera le 5 mai dans la commune. Une course "enfants" sera organisée avant la course des séniors. Le tracé a été défini pour éviter de couper la route nationale et la route d'Arreux.

1.2- Fermeture conditionnelle d'une classe au Pôle Scolaire

Madame Monique JOIGNAUX, adjointe aux affaires sociales et scolaires, signale le risque de fermeture d'une classe au Pôle Scolaire de Tournes en raison d'une baisse estimée des effectifs d'enfants scolarisés. Plusieurs réunions ont été tenues en urgence avec les maires des communes concernées et avec l'inspecteur de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.(DSDEN des Ardennes).

Elle expose les arguments mis en avant pour s'opposer à la suppression d'un poste :

- les petites sections (enfants de moins de 3 ans) ne sont pas prises en compte dans les effectifs retenus par l'administration ;
- La baisse d'effectifs pour la rentrée 2018 résulte principalement d'un effectif important en CM2 qui quittera automatiquement le Pôle Scolaire à la prochaine rentrée ;
- La création de nouveaux logements sur la commune devrait entraîner l'arrivée de nouveaux foyers avec des enfants qui seront scolarisés à Tournes.

Compte-tenu de cette situation particulière, il a été décidé d'avancer les dates habituelles d'inscriptions des élèves (15, 20 et 22 mars 2017), afin d'avoir une meilleure lisibilité pour la rentrée 2018.

1.3 - Gestion du personnel

Monsieur Gérard CARBONNEAUX informe le Conseil qu'une réunion s'est tenue entre le personnel communal et les élus municipaux (maire et adjoints) afin de présenter le règlement intérieur adopté par l'Assemblée lors de sa dernière réunion. Il précise à cette occasion qu'il enregistre avec satisfaction des améliorations notables dans le travail des agents techniques. Il signale le retour en activité de Monsieur Hugues CHARLIER qui s'est vu confier la mission d'encadrement du personnel technique, étant le seul agent de catégorie C 1^{ère} classe pouvant exercer cette fonction. Une rencontre mensuelle entre le personnel communal et les élus (maire et adjoints) sera organisée.

1.4 – Projet de Maison médicale

Monsieur Gérard CARBONNEAUX rend compte de la réunion du 7 février avec Ardenne Métropole, l'ARS, les praticiens de Tournes et les adjoints concernant le projet d'implantation d'une Maison médicale. Après avoir rappelé la genèse du dossier, il fait le point sur son état d'avancement.

Il propose au Conseil de se réunir à huis clos dans les prochaines semaines pour examiner ce dossier sous ses différents aspects et définir les orientations du Conseil municipal.

2 - Questions du public

2.1 – 43^{ème} édition du Circuit des Ardennes

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Pierre VELPRY, en charge de la sécurité dans le Comité d'Organisation du circuit des Ardennes, indique que cette course cycliste de niveau international (24 équipes et 15 nationalités) traversera Tournes lors de la 4^{ème} et dernière étape, le dimanche 8 avril.

Il précise l'horaire de passage de la caravane publicitaire vers 14h30 et celle des coureurs vers 15h00. Un point sprint est prévu au kilomètre 8 (rue de la citadelle - en face de l'ancienne poste).

2.2 – Panne d'éclairage public

Monsieur Gwénaél WEBER s'informe de la panne d'éclairage dans certaines rues. Monsieur Jean-Pierre LESIEUR, adjoint aux travaux, indique qu'il s'agit d'une panne de secteur qui a été immédiatement signalée à la SPIE, société en charge de la maintenance du réseau d'éclairage public de la commune, dont l'intervention est attendue.

2.3 – Restauration ambulante

Monsieur Jean-Pierre BOREL interroge le Maire sur le départ de la restauration ambulante de produits réunionnais qui se tenait sur le parking de la salle des fêtes. Monsieur le Maire répond que ce départ fait suite à une décision unilatérale du gérant dont la mairie n'a pas été tenue informée.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21 h 40.

Fait en Mairie de Tournes
Le 8 février 2018

Le Maire
Gérard CARBONNEAUX